

Décision du 1^{er} mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article R. 222-13 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2021, sont désignés pour statuer sur les litiges relevant de l'article R. 222-13 du code de justice administrative :

Madame Anne GAILLARD, Monsieur Patrick MINNE, Madame Isabelle BRIL et Monsieur Frédéric CHEYLAN, vice-présidents ;

Madame Alice DIBIE, Madame Céline VAN MUYLDER, Madame Clémence GALLE, Madame Héloïse JEANMOUGIN, Monsieur Thomas BERTONCINI, Monsieur Thomas DEFLINNE, Madame Anne AUBERT, Madame Lucie CAZCARRA, Monsieur Colin BOUVET et M. Philippe DUJARDIN, premiers conseillers.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

